

Michel et Monique BONNARD
12 Boulevard Thermal
63100 Clermont Ferrand
Tel : 04-63-08-28-09
E-mail : bonnard63@gmail.com

Dossier BONNARD // MASSENA -Chronologie

Les chiffres (x) renvoient aux documents annexes

1e Février 2005 : Achat à Madame QUOIZOLA, née MASSENA du terrain d'assiette de notre domicile. (Madame Quoizola est la soeur de Madame MASSENA, ce terrain provient de la donation partage intervenue le 28/10/1969)

Le contrat de vente fait référence à un droit de passage sur notre terrain.

Documents joints : *donation partage du 28/10/1969 - (1)*
 Acte de vente notarié (2)

Septembre 2006 : Début des travaux de gros oeuvre de notre domicile

Février 2007, présentation à Madame MASSENA du projet d'aménagement du passage. Elle refuse certains éléments proposés, qu'elle revendiquera désormais depuis 2024 (interphone)

Documents joints : *notre courrier en date du 12/02/2007 (3)*
 Refus Massena (4)
 Notre réponse (5)

31/03/2008 : *Constat d'accord devant conciliateur de justice*

Madame Massena, dans le cadre l'aménagement de la bande de passage refuse de déplacer ses compteurs de gaz et électricité.

Documents joints : *Constat d'accord (6)*

Février 2009 : Détérioration du portail par Mme MASSENA

Celle ci enfonce avec son véhicule l'un des battants, estimant qu'il ne s'ouvre pas assez vite.

Juillet 2010 : Appels répétés à notre bureau professionnel, durant notre absence pour congés, au prétexte que le portail est impossible à ouvrir, alors que Madame MASSENA possède les clefs de déverrouillage.

Septembre 2013 : Carte électronique détériorée :

Pour l'intervention d'une Entreprise à son domicile, Madame Massena masque les cellules de sécurité avec un carton pour maintenir le portail ouvert. La Carte électronique de commande grille et doit être changée

03/05/2016 : Décision du Tribunal de Clermont Ferrand

Madame MASSENA, refuse de participer aux réparations du portail donnent accès au passage. De plus elle conteste les éléments mis en place pour l'ouverture de ce portail

Documents joints : *Décision du 03/05/2016 (7)*

Juin 2016 : *Allée de desserte endommagée par l'Entreprise FLEYS qui intervient chez Madame MASSENA avec un véhicule de plus de 3,5 T, alors que la constat d'accord du*

31/03/2008 l'interdit, les aménagements ne pouvant supporter ce surpoids. Il est décidé une pose de pavés complémentaires.

Documents joints : Courrier du 07/6/2016 - Fleys (8)

Février 2017 : Pose de pavés pour élargir les bandes de roulement des véhicules sur la zone enherbée, qui sont régulièrement détériorés par les véhicules se rendant chez Mme MASSENA

Documents joints : Courrier du 07/6/2016 - (9)

Février 2024 : Mur extérieur de notre propriété endommagé par une camionnette qui provient de chez Madame MASSENA. Les réparations sont effectuées par l'Entreprise concernée.

Octobre 2024 : Nous constatons que Madame MASSENA a confié aux entreprises intervenant chez elles, les codes d'ouverture du portail. Ces codes ont été ensuite transmis à des tiers. Nous constatons à plusieurs reprises, la présence de personnes inconnues au sein même de nos garages. Nous devons neutraliser les codes d'entrée, remplacés par un nombre limité de télécommandes d'ouverture (quatre) confiées à Madame MASSENA.

Documents joints : Notre courrier du 11 Octobre 2024 - (10)

Réponse de Mme MASSENA (11)

Novembre 2024 : Nous constatons, à deux reprises, des intrusions nocturnes sur notre propriété à partir du terrain de Madame MASSENA. Celui-ci n'étant pas ou insuffisamment clôturé et accessible à partir de la parcelle voisine, elle-même non clôturée et accessible à partir du Boulevard Thermal

Nous demandons à Madame MASSENA de bien vouloir maintenir le portail nous séparant de sa parcelle, fermé et verrouillé en permanence.

Février 2025 :

Depuis Novembre 2024, nous constatons que le portail séparant nos propriétés reste ouvert malgré nos demandes répétées. Nous devons constamment nous déplacer pour le fermer. Nous sommes amenés à supprimer la poignée d'ouverture, afin qu'à chaque fermeture le portail se verrouille automatiquement. Il reste ouvrable par la clé fournie à Madame MASSENA

Document joint : Reçu de cette clef signé de Madame MASSENA (12)

Mars 2025 : La fille de Madame MASSENA nous demande d'envisager la possibilité de pose d'un interphone sur le Boulevard Thermal, car sa mère ne possède pas, depuis 2015, de sonnette reliée à son domicile, et de revoir le système de télécommandes à distance d'ouverture, qui manque de portée utile.

Nous lui répondons ne pas y être opposés, mais qu'elle nous présente le détail des travaux envisagés. Une Entreprise se déplace à notre domicile, en sa compagnie pour comprendre le fonctionnement des systèmes d'ouverture en place.

Document joint : Notre courrier du 08/01/2025 à la fille de Madame MASSENA (Odile Massena) La date du 08/01/202 est erronée, il faut lire 2025. (13)

Mars 2025 : Vu les désagréments accrus de ces rapports de voisinage, nous sommes amenés à consulter les éléments de cadastre et nous découvrons que depuis 1982, Madame MASSENA

est propriétaire d'une parcelle permettant de désenclaver sa parcelle, ce qui nous amène à revoir notre position.

Nous sommes en attente de l'acte relatif à cette possession que nous avons demandé aux services de publicité foncière. (Acte de Me RIVOIRE - LETELLIER du 01/10/1982 - Vol 12365 - N°10)

Documents Jointes : Element Cadastraux (14)
 Réponse à demande de renseignements (15)
 Demande de pièces (16)

Avril 2025 : Nous sommes contactés par une Entreprise qui nous indique intervenir à notre domicile, Madame MASSENA lui ayant passé commande de travaux sur notre parcelle. Nous n'avons en rien été informés préalablement de la consistance de ces travaux. Nous refusons cette intervention et adressons un courrier LR/AR à Madame MASSENA. (Non retiré)

Coordonnées de l'Entreprise : Depann'automatisme 13 Rue Jean Cavaillon, 63670 La Roche-Blanche - Monsieur Ferreira de Sousa

Documents joints : 04-2025 courrier LR/AR (17)

18 Avril 2025 : Nous adressons à Madame MASSENA un courrier lui demandant d'utiliser la parcelle lui appartenant pour desservir son domicile.

Nous devons lui faire porter ces éléments par Commissaire de Justice, Madame MASSENA ne retirant pas les courriers simples ou recommandés qui lui ont été précédemment adressés. Nous proposons à cette occasion, un projet de convention d'usage du droit de passage grevant notre parcelle.

Documents Jointes : Lettre de mission à commissaire de justice. (18)
 Courrier remis par commissaire de justice (19)
 Projet de convention de passage (20)
 Compte rendu huissier (21)

Nous adressons copie de ces courriers à la fille (Odile) de Mme MASSENA.

Documents joints : Copie de ce courrier en LR/AR (22)

23/04/2025 : Courrier LR/AR de Madame MASSENA

Documents joints : Copie du courrier LR/AR reçu (23)

30/04/2025 : Dépôt de plainte auprès du procureur de la République

Documents joints : Copie du dépôt de plainte ce courrier en LR/AR (24)

06/05/2025 : Nous adressons à Madame MASSENA un courrier de réponse à sa LR/AR du 23/04

Documents joints : Copie de ce courrier remis par Commissaire de Justice (25)
 Dossier de mission Commissaire de justice (26)

AUTRES DOCUMENTS JOINTS :

Etat des aménagements effectués en 2007 (27)

Etat des aménagements de différents parcelles en 2025 (28)

Photos des lieux et des aménagements